

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
MARDI 9 AVRIL 2024 A 20 H 00 A LA SALLE DU CONSEIL
MUNICIPAL D'ARLANC

Date de la Convocation : 2 Avril 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BICAN, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE, DELAYRE, FORCE, GALAND, Mmes BARD, BLANCHETON, DEMATHIEU, FAVIER, PUMAIN, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mrs CHAUTARD, VERNET, Mmes BARTHOMEUF, DE LAENDER, PRUNIER.

Secrétaire de séance : Mr FORCE Jacques.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Mardi 19 Mars 2024, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2024-04-01 ► COMPTE ADMINISTRATIF 2023

COMMUNE – BUDGET GENERAL

* Section de fonctionnement

Dépenses	1 953 719,68 €
Recettes	2 493 262,83 €
Excédent de fonctionnement	539 543,15 €

* Section d'investissement sans les restes à réaliser

Dépenses	1 072 083,50 €
Recettes	1 142 416,08 €
Excédent :	70 332,58 €

DU SERVICE DE L'EAU

1 - Compte administratif du service de l'eau

* Section d'exploitation

Dépenses	163 658,53 €
Recettes	276 935,17 €
Excédent de fonctionnement	113 276,64 €

* Section d'investissement

Dépenses	136 357,22 €
Recettes	81 475,67 €
Excédent d'investissement	- 54 881,55 €

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

2 - Compte administratif du service d'assainissement

* Section d'exploitation

Dépenses	147 087,65 €
Recettes	212 939,49 €
Excédent de clôture	65 851,84 €

* Section d'investissement

Dépenses	239 816,05 €
Recettes	341 843,68 €
Excédent d'investissement	102 027,63 €

CAISSE DES ECOLES

3 - Compte administratif CAISSE DES ECOLES

* Section de fonctionnement

Dépenses	56 505,55 €
Recettes	63 230,43 €
Excédent de fonctionnement	6 724,88 €

* Section d'investissement : Néant

BASE DE LOISIRS

4 - Base de Loisirs

* Fonctionnement

Dépenses	248 035,09 €
Recettes	257 949,96 €
Excédent de fonctionnement	9 914,87 €

* Investissement : néant

Sous la présidence de Mr CHRISTOPHE Jean, les comptes administratifs 2022 ont été adoptés à l'unanimité.

DCM N°2024-04-02 ► APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 (BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES)

7.1-Décisions budgétaires

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 ;
Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Considérant la parfaite exactitude des chiffres ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

DCM N°2024-04-03 ► BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 7.1-Décisions budgétaires

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2023 :

◆ Excédent d'investissement : **70 332,58 €**

◆ Excédent de fonctionnement : **539 543,15 €**

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement en fonction du besoin de financement des sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

◆ Section d'investissement (recettes) = **article 001 : 70 332,58 € ;**

◆ Section de fonctionnement (recettes) = **article 002 : 319 543,15 € ;**

◆ Section d'investissement (recettes) = **article 1068 : 220 000 €.**

Considérant que ces affectations seront reprises au budget primitif 2024 du budget général de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 comme énoncé ci-dessus ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

DCM N°2024-04-04 ► BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DES RESULTATS 2023
7.1-Décisions budgétaires

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2023 :

- ◆ Déficit d'investissement : **54 881,55 €** ;
- ◆ Excédent d'exploitation : **113 276,64 €**.

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats d'exploitation en fonction du besoin de financement des sections de d'exploitation et d'investissement, Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

- ◆ Section d'investissement (dépenses) = **article 001 : 54 881,55 €** ;
- ◆ Section de d'exploitation (recettes) = **article 002 : 113 276,64 €**.

Considérant que ces affectations seront reprises au budget primitif 2024 du budget annexe Eau de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** d'affecter les résultats d'exploitation et d'investissement 2023 comme énoncé ci-dessus ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

DCM N°2024-04-05 ► BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2023
7.1-Décisions budgétaires

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2023 :

- ◆ Excédent d'investissement : **102 027,63 €** ;
- ◆ Excédent d'exploitation : **65 851,84 €**.

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement en fonction du besoin de financement des sections d'exploitation et d'investissement, Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

- ◆ Section d'investissement (recettes) = **article 001 : 102 027,63 €** ;
- ◆ Section d'exploitation (recettes) = **article 002 : 65 851,84 €**.

Considérant que ces affectations seront reprises au budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement de la commune ;

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** d'affecter les résultats d'exploitation et d'investissement 2023 comme énoncé ci-dessus ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

**CM N°2024-04-06 ► BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES –
AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

7.1-Décisions budgétaires

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2023 :

◆ Excédent de fonctionnement : **6 724,88 €.**

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

◆ Section de fonctionnement (recettes) = **article 002 : 6 724,88 €.**

Considérant que cette affectation sera reprise au budget primitif 2024 du budget annexe Caisse des Ecoles de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme énoncé ci-dessus ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

**DCM N°2024-04-07 ► BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS –
AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

7.1-Décisions budgétaires

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2023 :

◆ Excédent de fonctionnement : **9 914,87 €.**

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

◆ Section de fonctionnement (recettes) = **article 002 : 9 914,87 €.**

Considérant que cette affectation sera reprise au budget primitif 2024 du budget annexe Base de Loisirs de la commune ;

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme énoncé ci-dessus ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

**DCM N°2024-04-08 ► VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE
POUR 2024 7.2-Fiscalité**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée ;

Vu le Code général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A ;

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151 ;

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil municipal doit fixer pour l'année 2024, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter la fiscalité, soumettant ainsi les taux suivants pour 2024 :

- ◆ taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **37,30 %** ;
- ◆ taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **76,38 %** ;
- ◆ taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **9,77 %** ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 de la manière suivante :

- ◆ taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **37,30 %** ;
- ◆ taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **76,38 %** ;
- ◆ taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **9,77 %** ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

DCM N°2024-04-09 ► BUDGETS PRIMITIFS 2024

7.1-Décisions budgétaires

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les budgets primitifs de la commune d'Arlanc pour l'exercice 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GENERAL

- Section de fonctionnement 2 472 938,15 €
- Section d'investissement 1 495 624,61 €

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE EAU

- Section de d'exploitation..... 266 743,64 €
- Section d'investissement237 725,03 €

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Section d'exploitation .. 190 985,84 €
- Section d'investissement 483 941,46 €

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES

- Section de fonctionnement..... 61 724,88 €

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS

- Section de fonctionnement..... 268 967,87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **adopte** les budgets primitifs 2024 tels qu'énoncés *supra* ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

DCM N°2024-04-10 ► SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

7.5-Subventions

Vu le budget primitif 2024 adopté le 09/04/2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** d'allouer les subventions énoncées ci après, aux associations qui y sont listées, sous réserve de réception de leur bilan annuel ;

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

↳ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

ORGANISMES	Versé en en 2023	Demande 2024	Bilan	Décision €
PAAT	5 276	oui	oui	4 561
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100	oui	oui	1 100
Les Amis de la Dentelle	350	oui	oui	350
ADMR	700	oui	oui	700
Amicale Laïque	600	oui	oui	600
Union Sportive Arlancoise	300	oui	oui	300
Association des donateurs de sang	300	oui	oui	300
Asso Créat'Art	300	oui	oui	300
Les Amis de la peinture	150	oui	oui	150
Association Cycliste du Livradois	500	oui	oui	500
Cannelle	150	oui	prévisionnel	150
Club de la Bonne Humeur	300	oui	oui	300
FNACA	300	oui	oui	300
Association Généalogie	300	oui	oui	300
Arlancoise de tir	300	oui	oui	300
Badminton	300	oui	oui	300
Union Nationale des Combattants	150			0
Gym	300	oui	oui	300
Centre d'expérimentation de recherche et création artistique	300	oui	oui	300
AFM Téléthon	150	oui		150
Tennis Club Arlanc	300			300
Line Dance du Forez	300	oui	oui	300
Arlanc gymnastes	-	oui		300
Foot (Marsac, Ambert, Vertolaye) ALS	-	oui	oui	1 000
Team Livradois				500
Total				13 661

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

DCM N°2024-04-11 ► ATTRIBUTION VOIRIE 2024

8.3-Voirie

Vu le programme de voirie 2024 réalisé par la commune, maître d'ouvrage, et Robert PERRUFEL, maître d'œuvre ;

Vu la proposition de l'entreprise **EIFFAGE ROUTE CENTRE EST ETABLISSEMENT LOIRE AUVERGNE** (63100 CLERMONT-FERRAND) pour **un montant HT de 85 640 €, soit 102 768 € TTC ;**

Vu la proposition de l'entreprise **EUROVIA DALA** (63039 CLERMONT-FERRAND) pour **un montant HT de 84 812,50 €, soit 101 775 € TTC ;**

Vu la proposition de l'entreprise **COLAS FRANCE** (63360 GERZAT) pour **un montant HT de 94 127 €, soit 112 952,40 € TTC ;**

Vu le procès-verbal d'ouverture de plis en date du 03/04/2024 ;

Vu tableau de vérification des offres réalisé par le maître d'œuvre en date du 03/04/2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** d'attribuer les travaux de voirie 2024 à l'entreprise **EUROVIA DALA** (63039 CLERMONT-FERRAND) pour **un montant HT de 84 812,50 €, soit 101 775 € TTC ;**

✚ **charge** Monsieur le Maire ou un Adjoint de signer tout document afférent à ces travaux ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

► Concernant l'examen des budgets primitifs 2024, Jacques FORCE attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le budget général abonde de 150 000 € pour équilibrer le budget annexe Base de Loisirs qui comprend le Jardin Pour la Terre, ce qui n'est plus tenable pour les finances de la commune selon lui. Il propose de revoir le fonctionnement du Jardin Pour la Terre afin de réduire cette subvention du budget général et de dissocier budgétairement les activités du Jardin pour la Terre avec celles du Village Pour la Terre.

Nonobstant les chiffres, Patrick BICAN souligne la qualité du travail effectué par les agents et les bénévoles au Jardin Pour la Terre afin que cet équipement touristique fasse vivre et rayonner le territoire.

► Christophe DELAYRE évoque la détérioration de certaines pistes forestières, ainsi que Véronique SOULIER sur le secteur de Collanges et de la Motterie.

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

➤ Suite à des dégradations récurrentes aux toilettes de la place de Charles de Gaulle ou aux salles multi-activités et omnisports, Monsieur le Maire propose d'étudier la possibilité de mettre en place de la vidéoprotection.

Clôture de la séance comportant 11 décisions

La séance est levée à 22 h 11

DCM N°2024-04-01	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGETS PRIMITIFS 2024
DCM N°2024-04-02	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 (BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES)
DCM N°2024-04-03	BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023
DCM N°2024-04-04	BUDGET EAU – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023
DCM N°2024-04-05	BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023
DCM N°2024-04-06	BUDGET CAISSE DES ECOLES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023
DCM N°2024-04-07	BUDGET BASE DE LOISIRS – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023
DCM N°2024-04-08	VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2024
DCM N°2024-04-09	BUDGETS PRIMITIFS 2024
DCM N°2024-04-10	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024
DCM N°2024-04-11	ATTRIBUTION VOIRIE 2024

Signatures du Maire :
Mr SAVINEL,

Signature du Secrétaire :
Mr FORCE,